

4.2 Le mariage

En général, le jeune homme qui veut se marier se cherche lui-même une fille convenable. Le chef de famille peut s'opposer à son choix s'il trouve que le choix n'est pas bien. Il semble que toute fille de la concession peut être obligée à se marier avec une certaine personne contre son gré ce qui est pourtant de plus en plus rare de nos jours. Quand le jeune homme a fait son choix il cherche normalement le consentement de la fille en question. Ensuite le chef de la maison du jeune homme envoie des cadeaux aux parents de la fille. Ces cadeaux initiaux sont des noix de cola et du tabac. Si les parents de la fille ne sont pas d'accord avec ce mariage ils renvoient les cadeaux que le candidat au mariage lui-même avait apportés. Par contre, s'ils sont d'accord ils l'invitent à boire de la bière de mil *dāam*. Six fois le futur fiancé doit apporter du tabac et des noix de cola. Avec l'acceptation du premier cadeau la fille est fiancée. Le temps pour fixer le mariage incombe au chef de famille de la fille. Au jour du mariage la fille déménage dans la concession de son fiancé. Cela se passe de la manière suivante : Deux jeunes hommes de la concession de la fille accompagnent la fiancée qui y apporte seulement ses effets personnels : des bijoux, un panier, unealebasse. Le fiancé accueille sa fiancée dans sa cour. Toute la famille se réunit pour accueillir la nouvelle épouse arrivée. On fait la fête et on danse jusqu'à quatre jours. Après un ou deux mois les parents de l'épouse viennent pour chercher la dot, ce qui est sept moutons, une vache, un boeuf, cinq poules, quatre pintades et deux boules de tabac. Si on ne peut pas fournir toute la dot à la fois, on apporte une partie et à chaque naissance d'un enfant on apporte une partie de ce qui reste à donner.

Si une épouse s'enfuit et quitte son mari, la famille du mari doit restituer la dot, et ainsi le couple est considéré comme dissout.

Si une épouse se montre inutile, soit elle ne travaille pas bien, soit elle ne se soumet pas aux autorités de la concession de son mari ou bien elle ne donne pas naissance à des enfants, soit elle couche avec d'autres hommes, dans ces cas elle peut être renvoyée auprès de ses parents. La dot doit être remboursée.

La dot peut varier d'une région à l'autre.

Les cadeaux *nōm* ou négociation *lēgē*

Les cadeaux initiaux qu'on donne pour les parents de la fille :

- des noix de cola *gu'ure*
- du tabac *taba*



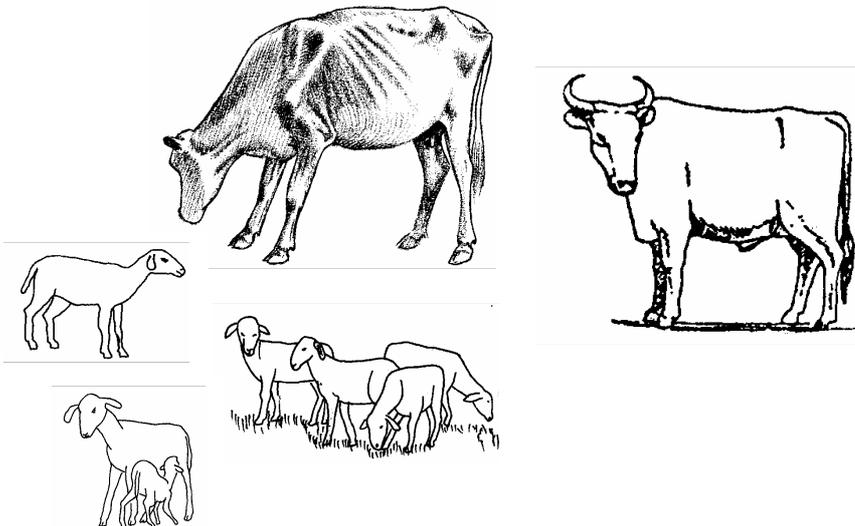
Les cadeaux plus avancés sont des pintades séchées *kīini*.



La dot *pɔg-sullɛ*

Dons obligatoires :

- une vache *na-sa'arɛ*
- un taureau *lulla*
- sept moutons *piisi bayopɔ*



Les chrétiens ne sont pas obligés de donner le suivant :

- (- un mouton pour l'autel du fétiche *bagrɛ pesgo*)
- (- un fer de daba avec du tabac *kũure la taba*)

En plus on doit souvent aider la belle-famille à cultiver leur champ.
Si on ne vient pas ou si on ne donne pas la dot, les parents peuvent faire revenir leur fille à la maison.

